



POLITIQUE SALARIALE 2005 PREMIERE REUNION

SYNTHESE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE SALARIALE 2004

Rappel des mesures définies dans l'accord 2004 signé par la CGC et la CFTC

	Augmentations générales	Augmentations individuelles (effet au 01/04/04)
Non-cadres	1,5 % au 01/04/04, pas de plancher	1,5% de la masse salariale des N-C répartis individuellement 0,5% de la masse salariale des N-C spécifique pour les promotions, mesures complémentaires non-chiffrées pour les divers réajustements
Ingénieurs et cadres	N-A	3% de la masse salariale des I-C répartis Individuellement avec mini de 1,5% pour ceux "ayant correctement rempli leur mission". 0,5% de la masse salariale des N-C spécifique pour les promotions, mesures complémentaires non-chiffrées pour les divers réajustements, mises aux mini et accompagnement de prises de responsabilités
Fixation du salaire de base mini mensuel société base 35,70H à 1 450 €		

Selon la DRH, l'application de la politique salariale 2004 se serait traduite de la façon suivante pour chaque catégorie.

	A.G.	A.I.	A.G.+A.I.	Prime ancien.	tOTAL
Non-cadres	1,50%	2,12%	3,62%	0,53%	4,15%
Ing./cadres	N-A	4,12%	4,12%	N-A	4,12%
ensemble	0,36%	3,65%	4,01%	0,11%	4,12%

Nota: dans tous les tableaux suivants, les chiffres entre parenthèses correspondent aux références de 2003.

EFFECTIFS, ANCIENNETE ET AGES MOYENS

	Effectifs au 31/12/2004	Agés moyens	Anciennetés moyennes
Ingénieurs et cadres	2 882 (2 912)	40,5 (39,7)	11,9 (11,2)
Techniciens	1 262 (1 432)	39,8 (39,3)	13 (12,5)
Administratifs	318 (384)	43,5 (42,7)	16,9 (16,1)
Ouvriers	95 (139)	38,5 (38)	10,3 (10,3)
Ensemble	4 557 (4 867)	40,5 (39,7)	12,5 (11,9)

SALAIRES MENSUELS MINI / MOYENS ET PRIMES D'ANCIENNETE MOYENNES

	Salaire mini	Salaire moyen	Prime d'ancienneté moyenne
Ingénieurs et cadres	2 600€ (2 366€)	4 199€ (4 042€)	n-a
Techniciens	1 549€ (1 488€)	2 183€ (2 182€)	150€ (141€)
Administratifs	1 450€ (1 400€)	2 117€ (2 055€)	166€ (141€)
Ouvriers	1 450€ (1 400€)	1 724€ (1 686€)	85€ (74€)
Ensemble	1 450€ (1 400€)	3 444€ (3 301€)	n-a

SALAIRES DE BASE MOYENS PAR SEXE

	Femmes	Hommes	Ensemble
Ingénieurs et cadres	3 715€ (3 568€)	4 300€ (4 140€)	4 199€ (4 042€)
Techniciens	2 094€ (2 043€)	2 196€ (2 141€)	2 183€ (2 128€)
Administratifs	2 131€ (2 074€)	2 058€ (1 969€)	2 117€ (2 055€)
Ouvriers	1 638€ (1 580€)	1 779€ (1 743€)	1 724€ (1 686€)
Ensemble	3 131€ (2 997€)	3 577€ (3 430€)	3 444€ (3 301€)

PROMOTIONS ET % DE PROMOTION SUR L'EFFECTIF MOYEN

	Promotions 2004	Effectifs moyens 2004	% de promotions
Ingénieurs et cadres	346 (392)	2 876 (2 963)	12% (13%)
Techniciens	179 (208)	1 268 (1 404)	14% (15%)
Administratifs	51 (59)	320 (354)	16% (17%)
Ouvriers	16 (28)	101 (131)	16% (21%)
Ensemble	592 (687)	4 565 (4 852)	13% (14%)

REPARTITIONS DES PROMOTIONS PAR SEXE

	Promotions des Femmes	Promotions des Hommes	Promotions globales
Ingénieurs et cadres	56 – 11% (60 – 12%)	290 – 12% (332 – 14%)	346 – 12% (392 – 13%)
Techniciens	19 – 12% (28 – 16%)	160 – 14% (180 – 15%)	179 – 14% (208 – 15%)
Administratifs	38 – 15% (48 – 17%)	13 – 22% (11 – 16%)	51 – 16% (59 – 17%)
Ouvriers	6 – 16% (10 – 21%)	10 – 16% (18 – 22%)	16 – 16% (28 – 21%)
Ensemble	119 – 12% (146 – 14%)	473 – 13% (541 – 14%)	592 – 13% (687 – 14%)

Tous ces éléments statistiques ont été communiqués par la DRH en réunion.

Il ne s'agit bien évidemment que de moyennes qui sont loin de refléter la réalité individuellement vécue par chaque salarié de la société. Seule une enquête salaire avec une participation massive des salariés permettrait de vérifier ces éléments !

REVENDEICATIONS SALARIALES DE LA CFDT POUR 2005

Pour les non-cadres

- **une AG de 2%** avec un plancher de **45 €** La CFDT exige le maintien de la notion d'augmentation générale et refuse l'individualisation à outrance telle qu'elle est pratiquée depuis plusieurs années sur la population ingénieurs et cadres, avec les dérives que l'on constate. Le plancher permet quant à lui une progression des bas salaires.
- **1, 5% exclusivement au profit des AI**, les promotions devant être traitées dans le cadre d'un budget spécifique.
- **0,5 % pour les promos**, ce qui pour 13% de la population promue fait **3,8%** en moyenne se rajoutant à l'A.G.
- **0,5% pour les mesures techniques** (réajustements divers, notamment pour les actions de corrections dans le cadre de la politique d'égalité des rémunérations entre hommes et femmes, mises aux minis,...etc).

Pour les ingénieurs et cadres

- **3,5% en AI avec un mini applicable de 2% et un plancher de 45€** Même réflexion que pour les non-cadres, il est temps de sortir de cette politique d'individualisation outrancière et remettre une notion de "collectif" dans la politique salariale des ingénieurs et cadres !
- **0,5 % pour les promos** pour les ingénieurs et cadres, correspondant à 3,8% d'augmentation individuelle en moyenne pour 13% de promus.
- **0,5% pour les mesures techniques** (réajustements divers, notamment pour les actions de corrections dans le cadre de la politique d'égalité des rémunérations entre hommes et femmes, mises aux minis notamment des cadres, puisqu'on doit rajouter environ 2,5% de plus sur la convention collective pour arriver à + 10 % l'année prochaine,...etc).

Mesures générales

- **Fixation du salaire mini société à 1495 € mensuels.**
- **Application de la politique salariale au premier janvier.**

Ces revendications **CFDT** s'inscrivent dans le socle défini par le bureau de **l'INTER CFDT ALCATEL FRANCE** en janvier et qui sert de base de revendication commune à toutes les équipes CFDT au sein des entreprises du groupe ALCATEL en France.

INTER CFDT ALCATEL SPACE, le 03/03/2005

Retrouver la CFDT d'ALCATEL SPACE sur le site de l'INTER CFDT ALCATEL FRANCE: www.cfdt-alcatel.org